

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUMBRES EN DATE DU LUNDI 13 DECEMBRE 2021

## **SÉANCE DU LUNDI 13 DECEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le Lundi 13 Décembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUMBRES se sont réunis à 18 H 30 à la salle Léo Lagrange, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 06 Décembre 2021, conformément à l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

## **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Joëlle DELRUE, Daniel FOURNIER, Marie-Laurence BERQUEZ, Gérard COLIN, Véronique WESTENHOEFFER, Daniel LOUIS, Sandrine VERON, Gérard PRINGAULT, Danielle LAGERSIE, Serge LELIEVRE, Murielle LAMIABLE, Francis GUCHE, Serge BONNAIRE, Michèle CHRISTIAENS, Véronique BOULET, Hervé LEFEBVRE, Sophie QUENON, Vincent MONBAILLY, Martine LEROY, Francis DUBIEZ, Juliette MAGNIER, Ingrid SCHLEICH.

Mme Aurore MOBAILLY était absente aux points de l'ordre du jour suivants :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du Mardi 26 Octobre 2021,
- Aménagement de la liaison A 26 / RN 42,
- Signature de la convention territoriale globale avec la C.A.F. sur le territoire de la C.C.P.L.,
- Inscription d'itinéraire de randonnée au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée,
- Demande de subvention DSIL pour le remplacement de la toiture du bâtiment des services techniques,
- Demande de subvention DSIL pour le remplacement de la toiture du bâtiment annexe de la Mairie.

## **ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :**

Dominique EVRARD (procuration à Mme Sophie QUENON), Léa FASQUELLE (procuration à Mme le Maire), Richard GUILBERT (procuration à Mme Ingrid SCHLEICH).

## **ÉTAIT ABSENT NON EXCUSE :**

Arnaud TEN.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

### **1. Délibération n° 2021/71 – Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Madame Marie-Laurence BERQUEZ** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

### **2. Délibération n° 2021/72 – Approbation du Compte-rendu de la séance précédente**

*Le compte rendu du Mardi 26 Octobre 2021 est approuvé à l'unanimité moins 1 contre.*

### **3. Délibération n° 2021/73 – Aménagement de la liaison A 26/RN 42**

Une enquête publique s'est déroulée du 08 Novembre 2021 au 09 Décembre 2021 concernant l'aménagement de la liaison RN 42/A 26 par la SANEF.

Le Conseil Municipal a jusqu'au 23 Décembre 2021 pour donner son avis sur ce projet. L'ensemble des dossiers ont pu être consultés par les Conseillers Municipaux sur le site de la Préfecture du Pas-de-Calais.

« Le projet de liaison prévoit de créer un barreau entre l'A 26 et la RN 42 et de construire une bretelle d'entrée et de sortie en complément du demi-diffuseur existant de Lumbres (RD 225) situé sur la RN 42 et l'A 26. La mise aux normes autoroutières de la RN 42 sur environ 5 kms sera réalisée dans le cadre de ce programme. Si cet échangeur est utile et attendu pour la Ville de Lumbres et la zone d'activités, il n'en est pas de même pour les ouvrages d'art prévus sur Setques, l'imperméabilisation et la création de bassins.

Je vous ai fait parvenir le courrier du Maire de Setques au Commissaire enquêteur. Autant la bretelle de sortie Zone des sars est utile et reconnue par tous, autant le reste du projet pose question !

Je serai tentée de vous proposer de voter pour les travaux réalisés sur Lumbres et de nous abstenir pour les travaux réalisés sur Setques, Wisques et Leulinghem. »

**Un avis favorable a été émis, à l'unanimité, pour le projet qui sera réalisé sur la Commune de Lumbres.**

**Abstention par 17 voix et 8 votes CONTRE pour la partie située sur Wisques, Leulinghem et Setques.**

### **4. Délibération n° 2021/74 – Signature de la convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales sur le territoire de la C.C.P.L.**

La Caisse d'Allocations Familiales entretient depuis des années un partenariat privilégié avec les communes au service des habitants.

Après de nombreuses années de contractualisations via le Contrat Enfance Jeunesse, la CAF s'est réinterrogée sur ses modalités partenariales.

La Convention Territoriale Globale est désormais le nouveau solde des relations contractuelles. Elle définit pour 5 ans un projet social partagé afin de maintenir et développer les services aux familles. La CTG, sur le territoire du Pays de Lumbres, se structure autour de 6 orientations stratégiques déclinées ci-dessous :

- Petite Enfance : Mieux concilier la vie professionnelle, personnelle et familiale des familles du territoire ;
- Parentalité : Valoriser le rôle de parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants ;
- Jeunesse : Poursuivre la structuration d'une offre éducative, diversifiée, pour les enfants et les jeunes du territoire ;
- Animation de la vie sociale : Soutenir le développement de l'animation de la vie sociale sur le territoire ;
- Habitat : Participer à l'amélioration des conditions de vie des habitants du territoire ;
- Accès aux droits et aux soins : Lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme- Permettre l'accès aux soins et lutter contre le non-recours.

Les communes, de par leur action de proximité, la gestion de leur équipement, services et dispositifs, contribuent aux objectifs identifiés dans la CTG.

La CTG est alors co-signée par la CAF, les communes et la Communauté de Communes du Pays de Lumbres dans le respect des compétences de chacun.

Cette signature, qui doit intervenir avant le 31 Décembre 2021, conditionne le versement de la CAF des bonus territoires pour lesquels des conventions d'objectifs et de financement seront conclues avec les gestionnaires de services.

Cet engagement permet par ailleurs aux communes de candidater aux autres appels à projets, subventions de la CAF, dans le respect des conditions spécifiques de chacun des dispositifs.

La CAF sera l'interlocuteur privilégié des communes et continuera à se mobiliser pour l'accompagnement des projets.

**Acceptation, à l'unanimité, de cette Convention Territoriale Globale.**

Madame le Maire est autorisée à la signer.

**5. Délibération n° 2021/75 – Inscription d'itinéraire de randonnée au Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée**

Monsieur le Président du Conseil Départemental informe que le Département du Pas-de-Calais propose la modification de l'itinéraire de Grande Randonnée de Pays GRP Audomarais Inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,** considérant l'intérêt que présente pour la pratique de la promenade et de la randonnée les chemins suivants :

Tronçon	Référence cadastrale	Dénomination du chemin	Statut (public/privé)	Nom du propriétaire
13	F 456	Voie douce	Public	Communauté de Communes du Pays de Lumbres
14	F 590	Voie douce	Public	Communauté de Communes du Pays de Lumbres
15	F 284	Voie douce	Public	Communauté de Communes du Pays de Lumbres
16		Voie douce	Public	Commune

- propose l'inscription au PDIPR du tronçon appartenant à la commune classée dans le domaine public ;
- s'engage à permettre le passage des promeneurs et randonneurs dans de bonnes conditions et à entretenir l'ensemble des tronçons communaux de l'itinéraire ;
- autorise la réalisation du balisage et de la signalétique des itinéraires selon les dispositions retenues par les Comités sportifs (randonnée pédestre, marche nordique, équestre...);
- s'engage à proposer un itinéraire de substitution approprié en cas d'aliénation d'un chemin ou de modifications consécutives à des opérations foncières ou d'aménagement ;
- émet un avis favorable sur l'inscription au PDIPR des chemins et des parcelles situés sur le territoire de la commune mais ne lui appartenant pas.

#### 6. Délibération n° 2021/76 – Demande de subvention DSIL pour le remplacement de la toiture du bâtiment des services techniques

Une demande de subvention au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) sera sollicitée auprès de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais pour le remplacement de la toiture du bâtiment des services techniques.

Le montant des travaux est estimé à 33 952,00 € H.T.

Le montant de la subvention sollicitée est de 80 %, soit **27 162,00 € H.T.**

**Ce projet est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal qui a approuvé le plan de financement ci-dessous :**

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
- Travaux	33 952,00 €	- D.S.I.L.	27 162,00 €	80,00 %
<b>Coût total de l'opération</b>	<b>33 952,00 €</b>	<b>Sous-total</b>	<b>27 162,00 €</b>	<b>80,00 %</b>
		- Mairie	6 790,00 €	20,00 %
		<b>Sous-total</b>	<b>6 790,00 €</b>	<b>20,00 %</b>
<b>TOTAL base éligible</b>	<b>33 952,00 €</b>	<b>Total de ressources</b>	<b>33 952,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

Madame le Maire est autorisée à accomplir les démarches nécessaires pour effectuer cette demande de subvention.

**7. Délibération n° 2021/77 – Demande de subvention DSIL pour le remplacement de la toiture du bâtiment annexe de la Mairie**

Une demande de subvention au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) sera sollicitée auprès de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais pour le remplacement de la toiture du bâtiment annexe de la Mairie.

Le montant des travaux est estimé à 19 331,00 € H.T.

Le montant de la subvention sollicitée est de 80 %, soit **15 465,00 € H.T.**

**Ce projet est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal qui a approuvé le plan de financement ci-dessous :**

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
- Travaux	19 331,00 €	- D.S.I.L.	15 465,00 €	80,00 %
<b>Coût total de l'opération</b>	<b>19 331,00 €</b>	<b>Sous-total</b>	<b>15 465,00 €</b>	<b>80,00 %</b>
		- Mairie	3 866,00 €	20,00 %
		<b>Sous-total</b>	<b>3 866,00 €</b>	<b>20,00 %</b>
<b>TOTAL base éligible</b>	<b>19 331,00 €</b>	<b>Total de ressources</b>	<b>19 331,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

Madame le Maire est autorisée à accomplir les démarches nécessaires pour effectuer cette demande de subvention.

**8. Délibération n° 2021/78 – Demande de subvention au titre des Amendes de Police**

Une demande de subvention au titre des Amendes de Police sera sollicitée auprès de Monsieur le Président du Département du Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Route d'Acquin.

Le montant de la subvention sollicitée serait de **15.000 €** pour un investissement d'un montant minimum de 40.000 € H.T.

**Un avis favorable a été émis, à l'unanimité, à cette proposition.**

Madame le Maire est autorisée à effectuer les démarches nécessaires auprès de Monsieur le Président du Département du Pas-de-Calais.

### **9. Délibération n° 2021/79 – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau**

Une demande de subvention sera sollicitée auprès des services de l'Agence de l'Eau pour les travaux de rénovation de la Route d'Acquin au titre des déconnexions des réseaux eaux pluviales se rejetant dans un unitaire.

**Un avis favorable a été émis, à l'unanimité, à cette proposition.**

Madame le Maire est autorisée à effectuer les démarches nécessaires auprès de Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau.

### **10. Délibération n° 2021/80 – Demande de subvention DETR pour la rénovation de la Route d'Acquin**

Une demande de subvention sera sollicitée auprès de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) « Petites Villes de Demain » pour la rénovation de la Route d'Acquin.

« Nous avons chiffré le projet qui a été présenté aux riverains et au Conseil Municipal mardi dernier. Celui-ci s'élevait à 1 360 922 € H.T. Des observations formulées par les riverains, on peut tirer les conclusions suivantes :

- le plateau proposé dans le haut de la Route d'Acquin fait la quasi-unanimité ;
- l'utilité des ralentisseurs dans le milieu de la route, à mi-hauteur, est plus nuancé ;
- les feux au carrefour de Super U ne sont pas retenus par les riverains du bas de la rue ;
- les habitants du bas de la rue regrettent l'absence de moyens pour faire ralentir dans la partie basse et dénoncent un manque de visibilité pour sortir de chez eux.

Je vous propose de retenir la solution de bandes cyclables (de chaque côté de la route). Tous ces changements ont influé sur le coût du projet et la dernière estimation est de 1 185 826,25 € H.T. C'est ce montant sur lequel je vous propose de vous baser pour solliciter les demandes de subventions. Vous comprendrez bien que, compte tenu de l'urgence, aucun tableau contenant les chiffres n'a pu vous être envoyé. »

Le montant des travaux est estimé à 1 185 866,25 € H.T.

Le montant de la subvention sollicitée est de 20 %, soit **220 053,25 € H.T.**

**Ce projet est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal qui a approuvé le plan de financement ci-dessous :**

Dépenses	Montant H.T.	Financement	Montant H.T.	Taux
<u>Travaux</u> : Voir descriptif ci-joint	1 100 266,25 €	- Etat : D.E.T.R.	220 053,25 €	20 %
		Sous-total	220 053,25 €	20 %
Maîtrise d'œuvre	48 950,00 €	- Fonds propres - Emprunts	615 813,00 €	51 %
Coordination de sécurité	1 650,00 €		350 000,00 €	29 %
Etudes (relevé topographique, sondages, géotechniques, diagnostic amiante et HAP, essais d'infiltration)	35 000,00 €			
		Sous-total	965 813,00 €	80 %
<b>Coût total de l'opération</b>	<b>1 185 866,25 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 185 866,25 €</b>	<b>100 %</b>

Madame le Maire est autorisée à accomplir les démarches nécessaires pour effectuer cette demande de subvention.

### 11. Délibération n° 2021/81 – Demande de subvention DSIL pour la rénovation de la Route d'Acquin

Une demande de subvention sera sollicitée auprès de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais au titre de la DSIL « Petites Villes de Demain » pour la rénovation de la Route d'Acquin.

Le montant des travaux est estimé à 1 185 866,25 € H.T.

Le montant de la subvention sollicitée est de 80 %, soit **880 213,00 € H.T.**

**Ce projet est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal qui a approuvé le plan de financement ci-dessous :**

Dépenses	Montant H.T.	Financement	Montant H.T.	Taux
Travaux : Voir descriptif ci-joint	1 100 266,25 €	- Etat : D.S.I.L.	880 213,00 €	80 %
		Sous-total	880 213,00 €	80 %
Maîtrise d'œuvre	48 950,00 €	- Collectivité	220 053,25 €	20 %
Coordination de sécurité	1 650,00 €			
Etudes (relevé topographique, sondages, géotechniques, diagnostic amiante et HAP, essais d'infiltration)	35 000,00 €			
		Sous-total	220 053,25 €	20 %
<b>Coût total de l'opération</b>	<b>1 185 866,25 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 185 866,25 €</b>	<b>100 %</b>

Madame le Maire est autorisée à accomplir les démarches nécessaires pour effectuer cette demande de subvention.

## 12. Informations diverses

- Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 04 Juin 2020, elle a procédé à la signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec la SARL EMa de Tourcoing pour l'aménagement de la Place Jean Jaurès.  
Un exemplaire ainsi que le rapport d'analyse des offres ont été remis avec les convocations de Conseil Municipal.
- De même, un contrat de maîtrise d'œuvre a été signé avec V2R Environnement pour les travaux Route d'Acquin (analyse des offres et contrat signé ci-joint).
- Le cabinet « Voix Active » viendra nous exposer le bilan de la concertation pour les travaux de la Place Jean Jaurès le LUNDI 10 JANVIER 2022 à 18 h 30 Salle Léo Lagrange.  
Le bilan de la concertation est essentiel car il permet de retracer le processus de concertation engagée et l'ensemble des productions.  
Vous recevrez une invitation pour cette réunion de travail début janvier.
- Je vous propose de répondre aux questions posées par Francis Guche :
  1. Pourquoi les tableaux de plan de financement du compte rendu du conseil ne sont-ils pas fournis, avec les notes explicatives soumises à délibération, aux élus avec l'ordre du jour du conseil ? Ces tableaux nous aideraient à comprendre les

*opérations proposées et à vérifier l'équilibre financier proposé de l'opération. Mieux, ils sont indispensables pour le travail en commission finances !*

Réponse de Madame le Maire : On a la preuve ce soir nous n'avions pas tous les éléments, et on ne pouvait retarder les demandes de subventions qui doivent être impérativement déposées pour le 17 Décembre dernier délai.

A l'avenir, à chaque fois que cela sera possible, vous serez destinataire des documents en amont.

2. *Pourquoi le vote de la délibération n° 2021/48, 49 et 50 concernant l'acceptation des subventions DSIL intervient-il chronologiquement après le vote de la délibération n° 2021/46 concernant les modifications budgétaires modificatives dans laquelle les subventions DSIL sont déjà comptabilisées donc validées ? Et si les délibérations ne recueillaient pas les voix nécessaires, que ferions-nous de la délibération précédente ?*

Réponse de Madame le Maire : Si on a voté en premier les décisions budgétaires modificatives, c'est parce qu'on ne peut pas accepter des subventions et s'engager pour la réalisation des travaux si les dépenses ne sont pas prévues au budget. Je vous rappelle que le budget est un acte prévisionnel et ce n'est pas parce que les crédits sont ouverts qu'on a l'obligation de les utiliser.

Par expérience, il s'avère que lorsqu'on réalise des travaux on a malheureusement des mauvaises surprises. C'est la raison pour laquelle on prévoit des crédits un peu plus élevés.

3. *A quelle opération vont être imputés les 44 468,40 € de plus ?*

Réponse de Madame le Maire : Les 44 468,40 € sont répartis sur trois programmes :

- a- Grosses réparations de bâtiments communaux
- b- Mise aux normes Maison des Associations
- c- Rénovation de l'Office de Tourisme

A l'issue des travaux, les sommes non utilisées seront reportées lors du prochain budget soit dans leurs programmes respectifs, soit annulées et dans ce cas, elles retomberont dans les fonds libres.

- Madame Juliette Magnier demande s'il y avait eu un Conseil Municipal de Jeunes. Madame Sandrine Veron a répondu que, jusqu'à présent, ce n'était que des commissions qui se sont réunies. Le CMJ a accueilli Madame la Ministre à sa demande et que ce sont les Conseils Municipaux de jeunes qui seront ouverts à tout public.
- Madame Juliette Magnier demande si le forum des sports et l'accueil des nouveaux arrivants ont eu lieu. Madame le Maire répond que ceux-ci ont été annulés compte tenu de l'état sanitaire. Il en sera de même pour les vœux 2022 que les maires de la C.C.P.L. ont décidé unanimement d'annuler.



Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19 h 20.

Le Maire,  
Joëlle DELRUE.



La Secrétaire,  
Marie-Laurence BERQUEZ.

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a loop at the top and a small dot at the end, positioned to the right of the text "La Secrétaire, Marie-Laurence BERQUEZ."